



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N°2022/06

Saint-Étienne du Grès, le 11 mars 2022

Saint-Étienne du Grès : cinq radars pédagogiques pour une circulation apaisée

La Commune multiplie l'installation d'éléments de sécurité passive dans le but de limiter la vitesse des véhicules dans le village et d'accroître la sécurité de ses habitants.

Après avoir limité la vitesse à 30 km/h dans toute l'agglomération de Saint-Étienne du Grès, la Municipalité poursuit son engagement pour une circulation apaisée dans le village. C'est déjà le cas place centrale avec la zone partagée piétons, cyclistes et automobilistes limitée à 20 km/h. Une nouvelle zone partagée verra le jour au niveau de l'esplanade de la mairie dès la fin des travaux dans les semaines à venir.

Lundi dernier, quatre radars pédagogiques ont été installés aux entrées de l'agglomération :

- Deux à 50km/h sur la RD99 : en venant de Tarascon avant l'entrée du quartier de Laurade et en venant de Saint-Rémy de Provence, avant le restaurant Eïdra
- deux à 30km/h sur la RD 32 au niveau du cimetière et avant la pharmacie.

D'ici la fin du mois de mars, un 5^{ème} radar pédagogique sera installé avenue du Stade Joseph Vèran, avant les arrêts de car en venant du rond-point de la RD 99.

Le radar pédagogique est programmé pour signaler la vitesse du véhicule :

- en dessous de la vitesse maximale autorisée, tout est au vert !
- au-dessus, le panneau vous indique la vitesse réelle et la sanction éventuelle : le nombre de points en moins et le coût de l'amende.

Le but est de sensibiliser les automobilistes au respect des vitesses dans le village et de permettre une circulation apaisée et plus respectueuse entre tous les utilisateurs de la route, piétons, cyclistes et automobilistes.

Des investissements rendus possible grâce aux subventions du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre des travaux de sécurité routière.

PJ : Photos